

## **Appel à projets Emergence**

### **« Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie, Santé Publique »**

#### **Financements 2027**

Coordonné et administré par le **Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le présent appel à projets a pour objectif de financer des projets sur les approches Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie et Santé Publique dans le domaine de la cancérologie en Région Sud.

#### **Champs de l'appel à projets**

**Cet appel vise à soutenir des projets émergents** ou une nouvelle thématique au sein d'une équipe de recherche. Le financement servira à initier un projet, acquérir des résultats préliminaires, faire une preuve de faisabilité qui sera par la suite élargie et poursuivie notamment grâce à un financement de plus grande envergure (national ou international). Les projets attendus ne doivent pas correspondre à un programme déjà structuré ou financé, mais à une phase exploratoire ou de preuve de concept.

Un point d'attention particulier sera porté aux projets portant sur les questions de **prévention/dépistage** : l'objectif est d'initier la mise en place et le développement d'un nouveau projet dans le domaine de la prévention ou du dépistage, une des priorités du Plan Cancer Régional.

Le projet soumis peut être mono ou pluridisciplinaire et peut impliquer une équipe ou être collaboratif. **Les demandes peuvent être soumises par des chercheurs titulaires ou post-doctorants** (post-doctorant s'engageant à rester dans le laboratoire de rattachement jusqu'à la fin de la réalisation du projet financé).

#### **Le dossier devra comprendre les éléments suivants**

- Un résumé, ainsi qu'une description détaillée du projet scientifique (5 pages maximum), précisant les objectifs et le plan de travail (**rédigé en français ou en anglais**).
- **Un titre et un résumé vulgarisés, rédigés en français et adaptés au grand public, mettant en évidence la prise en compte des préoccupations, des besoins et des priorités des patients** ; ce document sera utilisé dans le cadre de l'avis consultatif donné par le comité de patients.
- Une présentation du porteur de projet : CV et liste des publications en rapport avec le projet présenté (si applicable).

**Tous les champs doivent être remplis. Si vous n'êtes pas concerné par un champ, notez N/A.**

### Critères d'éligibilité

- Le porteur du projet doit être installé en Région Sud et rattaché à un établissement membre du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur (AMU, AP-HM, CAL, CHU de Nice, CNRS, Inserm, Inria, IPC, UniCA).
- Le porteur doit montrer en quoi le financement accordé va favoriser l'émergence d'un projet, il précisera quel est l'effet levier attendu et quelle suite il souhaite donner à son projet.

Les projets impliquant la personne humaine au sens de la réglementation en vigueur devront, au moment du dépôt du dossier, avoir obtenu un avis favorable d'un Comité de Protection des Personnes (CPP) ou avoir soumis son dossier au CPP. Une copie de cet avis devra être jointe au dossier de candidature.

### Ne seront pas éligibles

- Les porteurs financés l'année précédente dans le cadre de l'appel à projets « SHS-E-SP »
- Les projets ayant reçu un avis défavorable à l'AAP « Emergence » les deux dernières années
- Les projets soumis par des porteurs partant plusieurs mois à l'étranger pendant la période du financement

Deux chercheurs séniors (chef d'équipe ou chef de groupe) de la même équipe et d'un même champ disciplinaire ne pourront pas déposer au même appel à projets.

### Modalités d'évaluation et de sélection

#### Critères d'évaluation

- L'adéquation avec le champ de l'appel à projet (projet émergent)
- La qualité scientifique du projet
- La faisabilité du projet dans le temps imparti (18 mois) et le budget défini (40k€ max)
- L'impact et les suites potentielles du projet
- Les collaborations transdisciplinaires ainsi que les projets soumis par de jeunes chercheurs (post-doctorant s'engageant à rester dans le laboratoire de rattachement jusqu'à la fin de la réalisation du projet financé, chercheur vacataire ou statutaire ayant obtenu son poste depuis moins de 5 ans) seront favorisés. **A qualité égale, le projet porté par un jeune sera priorisé.**

### Processus de sélection

Les projets soumis et jugés éligibles feront l'objet d'un processus d'évaluation en plusieurs étapes :

#### 1. Expertise scientifique externe

Les projets respectant les critères d'éligibilité et les règles de financement seront évalués par au moins deux experts externes à la région, sur la base d'une grille d'évaluation fournie par le Canceropôle.

Ces expertises donneront lieu à des commentaires argumentés et à une notation, permettant d'établir un premier classement des projets.

## **2. Avis du comité de patients et représentants de patients**

Dans le cadre de sa démarche de démocratie sanitaire, le Canceropôle Sud associe un comité de patients et de représentants de patients au processus de sélection.

Les projets soumis seront transmis à ce comité, qui rendra un avis consultatif, notamment au regard de la pertinence des projets pour les patients, de la prise en compte de leurs besoins et de leur implication dans la recherche.

## **3. Sélection par le Comité Scientifique**

La décision finale de sélection, ainsi que le nombre de projets retenus, relèvent du Comité Scientifique (CS) du Canceropôle Sud.

Le CS s'appuie sur les évaluations des experts externes ainsi que sur l'avis consultatif du comité de patients pour établir le classement final et sélectionner les projets financés.

## **4. Décision finale**

La procédure d'évaluation et les décisions d'approbation ou de rejet relèvent de la compétence exclusive et souveraine des instances du GIP Canceropôle Sud.

### **Règles de financement**

Le budget alloué sera de 40k€ maximum par projet pour 18 mois. Il devra être réalisé de janvier 2027 à juin 2028.

### **Frais éligibles**

- Dépenses de personnels contractuels (CDD, CDI de mission, salaires de post-doctorant **UNIQUEMENT** si non porteur du projet, gratification stagiaire sont éligibles)
- Fonctionnement (dans la limite de 15 k€)
- Équipement

**Frais non-éligibles** : Salaire du porteur de projet, frais de maintenance d'équipements, frais de publication, frais de missions, ou de déplacements.

### **Engagements du porteur**

Le porteur de projet s'engage

- Dans les deux ans suivant la fin du financement accordé par le Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur, à soumettre son projet à des appels à projets nationaux, européens ou internationaux.
- A mentionner et remercier le Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur dans ses communications et publications futures. Phrase type à insérer dans la publication: « *Remerciements au Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'Institut National du Cancer et à la Région Sud pour le soutien financier apporté dans la réalisation de ce projet de recherche* »

*"Acknowledgments: this study was partly supported by research funding from the Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur, Institut National du Cancer and Région Sud"*

- A fournir un rapport d'activité scientifique en Juillet 2028 puis une mise à jour de ce rapport tous les ans pendant 5 ans.
- Fournir un plan de gestion des données à déposer sur la plateforme DMP OPIDoR (<https://dmp.opidor.fr/>). Plus d'informations concernant le document à compléter seront communiqués ultérieurement aux porteurs des projets sélectionnés.

### Calendrier

- Deadline de dépôt des dossiers de candidature : 28 mai 2026
- Communication des résultats : novembre 2026
- Démarrage des projets : Janvier 2027

Les projets seront à déposer en ligne sur la plateforme eSCAPE accessible depuis le site du Canceropôle : <https://escape.canceropole-paca.com/callforproject/92/proposal/new>

### Contact

Pour toute information, veuillez contacter Aurélie Mangon, de l'équipe de coordination du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mail : [aurelie.mangon@univ-amu.fr](mailto:aurelie.mangon@univ-amu.fr) - Tel : 06 19 44 55 62